



@FSGTOfficiel

@FSGSportpopulaire



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FSGT Fédération Sportive
et Gymnique du Travail

Pantin, le 4 octobre 2022

PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES :

La FSGT alerte sur les conséquences pour la vie associative et sportive

Alors que le gouvernement a annoncé un report de l'âge de départ à la retraite à taux plein de 62 à 65 ans pour les générations nées à partir de 1969, la FSGT entend rappeler pourquoi cette mesure augmenterait les inégalités d'accès au sport et fragiliserait la vie associative.

A tous les âges de la vie, trois facteurs sont essentiels pour accéder à des pratiques physiques et sportives de qualité : être en bonne santé, disposer de temps libéré et d'un pouvoir d'achat adapté.

En 2022, [l'INJEP confirme](#) que le premier frein d'accès au sport est relatif à la santé. Or, [selon une étude de l'INSEE \(2021\)](#), l'espérance de vie en bonne santé en France est en 2019 de 63,9 ans pour les hommes et de 64,6 ans pour les femmes. Autrement dit, la plupart des personnes prenant leur retraite aujourd'hui ne sont déjà pas en bonne santé. Ce facteur étant aggravé par la pénibilité au travail et/ou des revenus faibles. Plus les personnes pourront prendre leur retraite tardivement, moins elles pourront profiter d'une vie associative sportive dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, les retraité·es constituent une part non négligeable des bénévoles essentiels aux associations sportives. [Le baromètre de l'association France Bénévolat](#) indique en 2022 que "le taux d'engagement bénévole associatif passe de 24 % en 2019 à 20 % en 2022. Toutes les générations sont concernées, surtout les plus âgées (...)". Si la crise sanitaire a renforcé cette tendance, le report de l'âge de départ à la retraite va nuire encore davantage à la vie associative et à l'engagement des plus de 60 ans, à leur capacité à vivre pleinement leur retraite et à transmettre aux générations futures.

D'autant plus que [le Conseil d'orientation des retraites indique en juin 2021](#) : "Malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon de la projection, c'est-à-dire 2070 (...) La situation financière du système des retraites n'est pas amenée à se dégrader."

Héritière de la lutte pour les congés payés en 1936, la FSGT milite pour un droit au temps libéré et à la retraite à taux plein à 60 ans. C'est une garantie du droit au sport associatif pour toutes et tous. Elle est solidaire de toutes les mobilisations syndicales et citoyennes.

La Direction fédérale collégiale

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) compte 230 000 pratiquant·es, 4500 clubs et propose une centaine d'activités physiques, sportives, culturelles et artistiques, compétitives et non compétitives.

Créée en 1934 dans la lutte contre le fascisme, elle promeut le droit d'accès au sport de toutes et tous en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population.

